

Informations de base	
2012/2256(INI)	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: examen annuel de la croissance 2013	
Subject	
5.05 Croissance économique	
5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'intérêt	

Acteurs principaux					
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination	
	ECON	Affaires économiques et monétaires	FERREIRA Elisa (S&D)	30/05/2012	
			Rapporteur(e) fictif/fictive GAUZÈS Jean-Paul (PPE) DE BACKER Philippe (ALDE) TURUNEN Emilie (Verts /ALE) EPPINK Derk Jan (ECR)		
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination	
	BUDG	Budgets (Commission associée)	TRAUTMANN Catherine (S&D)	24/10/2012	
	ENVI	Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
	REGI	Développement régional	DEUTSCH Tamás (PPE)	18/09/2012	
	AFCO	Affaires constitutionnelles	RANGEL Paulo (PPE)	20/09/2012	
	Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
		Affaires générales		3210	2012-12-11
Affaires économiques et financières ECOFIN		3215	2013-01-22		

	Affaires économiques et financières ECOFIN	3205	2012-12-04
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Secrétariat général	BARROSO José Manuel	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
25/10/2012	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/10/2012	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
04/12/2012	Débat au Conseil		
11/12/2012	Débat au Conseil		
22/01/2013	Débat au Conseil		
04/02/2013	Vote en commission		
04/02/2013	Dépôt du rapport de la commission	A7-0032/2013	Résumé
05/02/2013	Débat en plénière		
07/02/2013	Décision du Parlement	T7-0052/2013	Résumé
07/02/2013	Résultat du vote au parlement		
07/02/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/2256(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/7/10778

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE501.955	06/12/2012	
Avis de la commission	REGI	PE500.427	19/12/2012	
Avis de la commission	BUDG	PE501.911	19/12/2012	

Amendements déposés en commission		PE502.108	20/12/2012	
Avis de la commission	AFCO	PE501.915	21/01/2013	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0032/2013	04/02/2013	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0052/2013	07/02/2013	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2013)304	28/06/2013	

Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: examen annuel de la croissance 2013

2012/2256(INI) - 04/02/2013 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté un rapport d'initiative d'Elisa FERREIRA (S&D, PT) sur le semestre européen pour la coordination des politiques économiques: examen annuel de la croissance 2013.

La commission des budgets, exerçant les prérogatives de commission associée conformément à l'article 50 du règlement intérieur du Parlement, a également été consultée pour émettre un avis sur le présent rapport.

Le rapport se félicite que l'examen annuel de la croissance (EAC) 2013 reconnaisse la nécessité de secteurs et activités favorisant la **croissance durable** et créant de nombreux **emplois verts** pour sortir de la crise. Il insiste sur le fait que les solutions ciblant spécifiquement la crise financière et de la dette souveraine, à savoir les réformes structurelles appropriées, devraient aller de pair avec des mesures visant à stimuler la croissance et la compétitivité de l'économie européenne à long terme et à rétablir la confiance.

Les députés pensent comme la Commission qu'une **consolidation budgétaire** favorable à la croissance est nécessaire pour sortir de la crise. Déplorant toutefois l'absence de mise en œuvre dans les États membres des politiques et des actions convenues à l'échelle de l'Union, ils invitent les États membres à : i) corriger les déficits excessifs dans les délais fixés par le Conseil, tout en rappelant qu'un certain niveau de flexibilité est prévu dans le «six-pack»; ii) améliorer leur cadre fiscal domestique afin de promouvoir des politiques efficaces et durables.

Le rapport invite la Commission à développer d'urgence les moyens de faire en sorte que des éléments d'une discipline budgétaire durable sont **accompagnés de propositions concrètes ainsi que des réformes structurelles nécessaires** visant à : i) réduire le chômage des jeunes par une meilleure correspondance entre les qualifications des jeunes et la demande en main-d'œuvre ; ii) lutter contre la segmentation du marché du travail ; iii) améliorer la viabilité à long terme des régimes de retraite ; iv) accroître l'efficacité des régimes fiscaux ; v) renforcer la concurrence dans les domaines pertinents du secteur des services ; vi) faciliter l'accès au crédit ; vii) simplifier les formalités administratives et viii) lutter contre l'évasion fiscale.

La Commission est également invitée à présenter une **approche globale pour stimuler la croissance durable** vers les objectifs de la stratégie Europe 2020, qui devrait inclure i) l'achèvement du marché interne, ii) le renforcement de la concurrence, iii) une véritable politique industrielle européenne, iv) une politique de cohésion robuste et ciblée de manière adéquate et v) la garantie que l'Europe utilisera sa force et son influence dans ses relations commerciales extérieures.

La résolution insiste encore sur la nécessité :

- de faire en sorte que les investissements dans la recherche, le développement et l'innovation soient intensifiés et rationalisés et que les secteurs public et privé européens convertissent rapidement les résultats de ces investissements en un avantage concurrentiel et en une productivité accrue;
- d'intensifier les efforts visant à réduire la dépendance aux importations d'énergie et de matières premières afin de créer une Europe plus durable sur le plan environnemental, économique et social.

Les députés regrettent que la Commission n'ait pas véritablement traité du **rôle du budget de l'Union** dans le processus du semestre européen et soulignent qu'un financement au niveau de l'Union permet de réaliser des économies dans les budgets de tous les États membres. Ils condamnent la position adoptée à nouveau par le Conseil dans le cadre des négociations sur le budget 2013, qui consiste à **réduire de façon artificielle le niveau des crédits de paiement disponibles dans le budget de l'Union**. Ils demandent une fois de plus au Conseil de s'accorder, avec le Parlement et la Commission, sur une méthode commune d'évaluation des besoins de paiements réels afin de mettre en œuvre le pacte pour la croissance et l'emploi.

Le rapport rappelle enfin la nécessité **d'accroître la légitimité démocratique dans le cadre du semestre européen** : il invite la Commission à se présenter devant les commissions compétentes du Parlement afin d'exposer, au début de novembre de chaque année, l'examen annuel de la croissance, pour la première fois les 4 et 5 novembre 2013, de sorte que le Parlement ait le temps de faire connaître sa position lors des semestres européens suivants.

Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: examen annuel de la croissance 2013

2012/2256(INI) - 07/02/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le semestre européen pour la coordination des politiques économiques: examen annuel de la croissance 2013.

Le Parlement salue l'esprit de l'**examen annuel de la croissance (EAC) 2013** et en particulier la clarté accrue des stratégies par pays que la Commission présente en accordant la priorité aux progrès des pays de la zone euro et aux progrès structurels plutôt que nominaux. Il se félicite que l'EAC 2013 reconnaisse la **nécessité de secteurs et activités favorisant la croissance durable et créant de nombreux emplois verts** pour sortir de la crise. Il insiste sur le fait que les solutions ciblant spécifiquement la crise financière et de la dette souveraine, à savoir les réformes structurelles appropriées, devraient aller de pair avec **des mesures visant à stimuler la croissance et la compétitivité de l'économie européenne à long terme** et à rétablir la confiance.

Les députés pensent comme la Commission qu'une **consolidation budgétaire** favorable à la croissance est nécessaire pour sortir de la crise. Déplorant toutefois l'absence de mise en œuvre dans les États membres des politiques et des actions convenues à l'échelle de l'Union, ils invitent les États membres à : i) corriger les déficits excessifs dans les délais fixés par le Conseil, tout en rappelant qu'un certain niveau de **flexibilité** est prévu dans le «six-pack»; ii) améliorer leur cadre fiscal afin de promouvoir des politiques efficaces et durables. Les États membres devraient mener des **stratégies différenciées** en fonction de leur situation budgétaire et maintenir la croissance des dépenses publiques sous le taux de la croissance du PIB à moyen terme.

Le Parlement invite la Commission à faire en sorte que les éléments d'une discipline budgétaire durable soient accompagnés de **propositions concrètes ainsi que des réformes structurelles** nécessaires visant à :

- réduire le chômage des jeunes par une meilleure correspondance entre les qualifications des jeunes et la demande en main-d'œuvre,
- lutter contre la segmentation du marché du travail,
- améliorer la viabilité à long terme des régimes de retraite,
- accroître l'efficacité des régimes fiscaux,
- renforcer la concurrence dans les domaines pertinents du secteur des services,
- faciliter l'accès au crédit,
- supprimer les niveaux administratifs inutiles,
- et lutter contre l'évasion fiscale.

La Commission est également invitée à présenter une approche globale pour **stimuler la croissance durable vers les objectifs de la stratégie Europe 2020**, qui devrait inclure i) l'achèvement du marché interne, ii) le renforcement de la concurrence, iii) une véritable politique industrielle européenne, iv) une politique de cohésion robuste et ciblée de manière adéquate et v) la garantie que l'Europe utilisera sa force et son influence dans ses relations commerciales extérieures.

La résolution insiste encore sur la nécessité :

- de faire en sorte que les **investissements dans la recherche**, le développement et l'innovation soient intensifiés et rationalisés et que les secteurs public et privé européens convertissent les résultats de ces investissements en un avantage concurrentiel et en une productivité accrue;
- d'intensifier les efforts visant à **réduire la dépendance aux importations d'énergie et de matières premières** afin de créer une Europe plus durable sur le plan environnemental, économique et social.

Les députés regrettent que la Commission n'ait pas véritablement traité **du rôle du budget de l'Union** dans le processus du semestre européen et qu'elle n'ait pas fourni de données factuelles sur la façon dont le budget de l'Union peut avoir un effet multiplicateur en ce qui concerne les politiques et les investissements mis en place à l'échelon local, régional et national pour répondre aux priorités de la Commission. Ils rappellent qu'un **financement au niveau de l'Union** permet de réaliser des économies dans les budgets de tous les États membres.

Les États membres sont invités à s'entendre de toute urgence sur un **cadre financier pluriannuel (CFP)**, en garantissant le renforcement de son rôle de source d'investissements à long terme indispensables dans les secteurs et activités propices à une croissance durable et à la création d'emploi.

Le Parlement rappelle enfin la nécessité **d'accroître davantage la légitimité démocratique dans le cadre du semestre européen** : il invite la Commission à se présenter devant les commissions compétentes du Parlement afin d'exposer, au début de novembre de chaque année, l'examen annuel de la croissance, pour la première fois les 4 et 5 novembre 2013, de sorte que le Parlement ait le temps de faire connaître sa position lors des semestres européens suivants. Les députés demandent également que **le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (pacte fiscal)** soit transposé dans le droit dérivé de l'Union dans les meilleurs délais, conformément au traité UE et au traité FUE.